



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
22 juillet 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

#### Dix-huitième session

New Delhi (Inde), 3-12 septembre 2019

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

#### Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional

#### Résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention

### Rapport sur les résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention (2018-2019)

#### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Le présent document expose les progrès accomplis par le secrétariat et le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en vue d'atteindre les objectifs et résultats définis dans le cadre de résultats quadriennal de la Convention (voir décision 1/COP.13), tels qu'évalués par rapport aux indicateurs de résultats énoncés dans ledit cadre. Il donne aussi une brève description des réalisations et des principales activités menées pendant l'exercice biennal 2018-2019 par chaque programme du secrétariat et par le Mécanisme mondial. En outre, il récapitule les ressources utilisées en 2018-2019.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	3
II. Vue d’ensemble des dépenses .....	4–10	3
III. Principales réalisations en 2018-2019 : Cadre de résultats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification .....	11–26	7
A. Objectif stratégique 1 : Améliorer l’état des écosystèmes touchés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir la gestion durable des terres et favoriser la neutralité en matière de dégradation des terres.....	13–14	7
B. Objectif stratégique 2 : Améliorer les conditions de vie des populations touchées .....	15–16	11
C. Objectif stratégique 3 : Atténuer les effets de la sécheresse, s’y adapter et les gérer, afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables .....	17–19	16
D. Objectif stratégique 4 : Dégager des avantages environnementaux généraux d’une mise en œuvre efficace de la Convention.....	20	17
E. Objectif stratégique 5 : Mobiliser des ressources financières et non financières importantes et additionnelles à l’appui de la mise en œuvre de la Convention par l’instauration de partenariats efficaces aux niveaux mondial et national .....	21–26	18
IV. Résultats obtenus par le programme du secrétariat .....	27–48	21
A. Direction exécutive et administration .....	27–29	21
B. Relations extérieures, politiques et mobilisation .....	30–33	22
C. Science, technologie et application.....	34–42	23
D. Services administratifs.....	43–48	24
V. Réalisations du Mécanisme mondial .....	49–53	25
VI. Conclusions et recommandations .....	54	26

## I. Introduction

1. Le secrétariat et le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification planifient et exécutent leurs travaux et en suivent l'état d'avancement au moyen de plans de travail quadriennaux et de programmes de travail biennaux chiffrés. Ces plans et programmes de travail sont établis selon une méthode de gestion axée sur les résultats. À la fin de chaque exercice biennal, le secrétariat et le Mécanisme mondial communiquent des informations sur les résultats qu'ils ont obtenus dans l'exécution du plan et programme de travail, en suivant une méthode de gestion axée sur les résultats.
2. Le présent rapport expose les résultats obtenus et les ressources utilisées par le secrétariat et le Mécanisme mondial en 2018-2019 (au 31 mai 2019), sur la base du cadre de résultats de la Convention figurant dans la décision 1/COP.13. Il donne un aperçu des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs et résultats définis dans le cadre de résultats, tels que mesurés à l'aune des indicateurs figurant dans ledit cadre. Il fournit également une brève description des réalisations et des principales activités menées pendant l'exercice biennal 2018-2019 par chaque programme du secrétariat et par le Mécanisme mondial.
3. Il convient de lire en parallèle les informations sur les résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour 2018-2019, qui figurent dans le document ICCD/COP(14)/8.

## II. Vue d'ensemble des dépenses

4. Le tableau 1 présente les dépenses engagées au 31 mai 2019 par chaque programme du secrétariat et par le Mécanisme mondial, au titre du Fonds d'affectation générale pour le budget de base de la Convention, qui se chiffraient à 9,7 millions d'euros au taux de change moyen utilisé pour les dix-sept premiers mois de l'exercice biennal, ce qui représentait 67,5 % du budget de base. Des informations complémentaires sont fournies sur les dépenses engagées au regard du budget approuvé par la Conférence des Parties (COP) d'un montant de 1,8 million d'euros en faveur de l'Initiative sur la sécheresse.
5. Le tableau 2 présente les dépenses au titre du budget de base, par objet de dépense.
6. Comme on peut le voir dans les tableaux 1 et 2, le secrétariat prévoit d'utiliser 98,6 % des ressources inscrites au budget d'ici à la fin 2019 après prise en considération des dépenses prévues.

Tableau 1  
Dépenses par programme, au 31 mai 2019  
(En euros)

	Budget approuvé 2018-2019	Dépenses au 31 mai 2019	Dépenses prévues au juin-décembre 2019	Montant total des dépenses au 31 décembre 2019	Solde prévu au 31 décembre 2019
<i>I. Programmes du secrétariat</i>					
A. Direction exécutive et administration	2 050 085	1 567 543	690 741	2 258 284	(208 199)
B. Relations extérieures, politiques et mobilisation	2 172 900	1 335 181	630 108	1 965 289	207 611
C. Science, technologie et application	3 953 400	2 542 362	1 269 054	3 811 416	141 984
D. Services administratifs	2 050 085	1 567 543	690 741	2 492 215	16 836
<i>II. Mécanisme mondial</i>					
E. Mécanisme mondial	3 640 300	2 494 053	1 103 726	3 597 778	42 522
<b>Budget de base total (A-E)</b>	<b>14 325 736</b>	<b>9 666 259</b>	<b>4 458 723</b>	<b>14 124 982</b>	<b>200 754</b>

	Budget approuvé 2018-2019	Dépenses au 31 mai 2019	Dépenses prévues au juin-décembre 2019	Montant total des dépenses au 31 décembre 2019	Solde prévu au 31 décembre 2019
Initiative sur la sécheresse	1 815 651	655 817	877 000	1 532 871	282 780

Tableau 2

**Dépenses au titre du budget de base du secrétariat et du Mécanisme mondial,  
par objet de dépense, au 31 mai 2019**

(En euros)

Objet de dépense	Budget approuvé 2018-2019	Dépenses au 31 mai 2019	Dépenses prévues au juin-décembre 2019	Montant total des dépenses au 31 décembre 2019	Solde prévu au 31 décembre 2019
Traitements et autres dépenses de personnel	10 581 075	7 362 884	2 808 803	10 171 687	409 388
Consultants	691 100	304 194	463 205	767 399	(76 299)
Voyages autorisés	660 286	623 828	141 862	765 690	(105 404)
Formation	154 000	65 822	30 000	95 822	58 178
Dépenses de représentation	22 000	8 352		8 352	13 648
Frais généraux de fonctionnement	1 193 375	469 728	693 300	1 163 028	30 347
Fournitures et matériels	92 000	80 140		80 140	11 860
Frais d'administration communs (ONU-Bonn/ONUG)	931 900	751 311	321 553	1 072 864	(140 964)
<b>Total</b>	<b>14 325 736</b>	<b>9 666 259</b>	<b>4 458 723</b>	<b>14 124 982</b>	<b>200 754</b>

*Abréviations* : ONU-Bonn = bureaux des Nations Unies à Bonn, ONUG = Office des Nations Unies à Genève.

7. Le tableau 3 présente les dépenses au titre du budget de base du Comité de la science et de la technologie (CST) au 31 mai 2019. Ces dépenses couvrent les dispositions prises pour les réunions de son Bureau.

Tableau 3

**Dépenses au titre du budget de base du Comité de la science et de la technologie,  
au 31 mai 2019**

(En euros)

Objet de dépense	Budget approuvé 2018-2019	Dépenses au 31 mai 2019	Dépenses en pourcentage du budget
Consultants	0.0	12 930	0,0
Voyages autorisés	68 400	13 604	20,0
Dispositions logistiques	7 600	1 932	25,4
<b>Total</b>	<b>76 000</b>	<b>28 466</b>	<b>37,5</b>

8. Le tableau 4 fournit des informations sur les dépenses au titre du budget de base du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) au 31 mai 2019. Ces dépenses couvrent les dispositions prises pour les réunions de son Bureau.

Tableau 4  
**Dépenses au titre du budget de base du Comité chargé de l'examen  
de la mise en œuvre de la Convention, au 31 mai 2019**  
(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé 2018-2019</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2019</i>	<i>Dépenses en pourcentage du budget</i>
Consultants	0.0	15 097	0,0
Voyages autorisés	68 400	9 380	13,7
Dispositions logistiques	7 600	00	0,0
<b>Total</b>	<b>76 000</b>	<b>24 477</b>	<b>32,2</b>

9. Les tableaux 5, 6 et 7 donnent un aperçu de la répartition des postes occupés par des membres du personnel engagés pour une durée déterminée. Au 31 mai 2019, 55 postes étaient occupés par des fonctionnaires du secrétariat et 12 postes par des fonctionnaires du Mécanisme mondial.

Tableau 5  
**Nombre de postes permanents et de postes pourvus au secrétariat,  
par source de financement, au 31 mai 2019**

	<i>Budget de base</i>		<i>Fonds supplémentaires</i>		<i>Fonds de Bonn</i>		<i>Dépenses d'appui au programme</i>		<i>Total</i>	
	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>
SGA	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
D-2	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
D-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P-5	7	3	0	0	0	0	3	3 <sup>a</sup>	10	6
P-4	7	5	2	2	0	0	4	4 <sup>b</sup>	13	11
P-3	4	6	3	3	1	1	1	1	9	11
P-2	1	2	1	1	0	0	0	0	2	3
<b>Total partiel</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>36</b>	<b>33</b>
Agents des services généraux	10	9	0	0	3	3	10	10 <sup>b</sup>	23	22
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>27</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>59</b>	<b>55</b>

*Abréviations* : D = Directeur, P = Administrateur, SGA = Secrétaire général adjoint.

<sup>a</sup> Un fonctionnaire occupe actuellement un poste D-1 à titre temporaire.

<sup>b</sup> Le financement d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux est partagé entre les secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique.

Tableau 6  
**Nombre de postes permanents et de postes pourvus au sein du Mécanisme mondial,  
par source de financement, au 31 mai 2019**

	<i>Budget de base</i>		<i>Fonds supplémentaire</i>		<i>Total</i>	
	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>
D-1	1	1	0	0	1	1
P-5	1	0	0	0	1	0
P-4	2	2	0	0	2	2
P-3	4	4	0	0	4	4
P-2	2	1	1	1	3	2

	<i>Budget de base</i>		<i>Fonds supplémentaire</i>		<i>Total</i>	
<b>Total partiel</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
Agents des services généraux	4	3	0	0	4	3
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>12</b>

*Abréviations* : D = Directeur, P = Administrateur.

Tableau 7  
**Répartition par classe de tous les postes pourvus, au 31 mai 2019**

<i>Classe</i>	<i>Relations</i>					<i>Total</i>
	<i>Direction exécutive et administration</i>	<i>extérieures, politiques et mobilisation</i>	<i>Science technologie et application</i>	<i>Services administratifs</i>	<i>Mécanisme mondial</i>	
SGA		1	0	0	0	1
D-2		1	0	0	0	1
D-1		0	0	0	1	1
P-5		2	2	1	1	6
P-4		2	0	8	1	13
P-3		1	6	2	2	15
P-2		0	1	2	0	5
<b>Total partiel</b>		<b>7</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>42</b>
Agents des services généraux		4	4	2	12	3
<b>Total</b>		<b>11</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>67</b>

*Abréviations* : D = Directeur, P = Administrateur, SGA = Secrétaire général adjoint.

10. Le tableau 8 montre la répartition par zone géographique et par sexe des fonctionnaires en poste au secrétariat de la Convention et au Mécanisme mondial dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.

Tableau 8  
**Répartition par zone géographique et par sexe de tous les postes pourvus dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, au 31 mai 2019**

<i>Classe</i>	<i>Afrique</i>	<i>Asie</i>	<i>Groupe des États d'Europe occidentale et autres États</i>			<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Pourvus</i>
			<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>Europe centrale et orientale</i>	<i>États</i>			
SGA	1	0	0	0	0	1	0	1
D-2	0	1	0	0	0	1	0	1
D-1	0	0	1	0	0	1	0	1
P-5	3	1	0	0	2	4	2	6
P-4	1	4	2	0	6	7	6	13
P-3	2	3	2	1	7	8	7	15
P-2	1	1	0	0	3	4	1	5
<b>Total partiel</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>42</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>19,0</b>	<b>23,8</b>	<b>11,9</b>	<b>2,4</b>	<b>42,9</b>	<b>62,0</b>	<b>38,0</b>	<b>100,0</b>

*Abréviations* : D = Directeur, P = Administrateur, SGA = Secrétaire général adjoint.

### **III. Principales réalisations en 2018-2019 : Cadre de résultats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

11. Le cadre de résultats (2018-2021), tel qu'il figure dans la décision 1/COP.13, s'articule autour des cinq objectifs stratégiques énoncés dans le Cadre stratégique de la Convention (2018-2030). Il présente les principaux résultats escomptés sur quatre ans (2018-2021) et les indicateurs correspondant à chaque objectif stratégique, compte tenu des mandats du secrétariat et du Mécanisme mondial ainsi que des priorités définies par la COP.

12. Dans les pages suivantes, les résultats obtenus en 2018-2019 sont présentés sous forme de brèves descriptions précisant la manière dont les activités entreprises par le secrétariat et le Mécanisme mondial ont contribué à la réalisation des objectifs stratégiques. En outre, pour chaque objectif stratégique, les progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats quadriennaux correspondants sont décrits plus en détail, l'accent étant mis sur le contenu de leurs indicateurs respectifs.

#### **A. Objectif stratégique 1 : Améliorer l'état des écosystèmes touchés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir la gestion durable des terres et favoriser la neutralité en matière de dégradation des terres**

13. Avec l'appui du secrétariat et du Mécanisme mondial, la majorité des pays parties ont défini leurs priorités nationales, notamment les cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), afin de lutter efficacement contre la désertification et la dégradation des terres, et se sont engagés à agir. Le nouveau système de présentation de rapports nationaux au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification a servi de base au suivi continu des progrès réalisés en vue de la mise en œuvre de la Convention à l'échelle nationale. Il a permis d'assurer la rationalité économique et la comparabilité des données en s'appuyant sur les sources de données existantes, et a favorisé l'appropriation nationale et le renforcement des capacités, en demandant aux pays d'affiner les données soumises. Les cibles de NDT et les rapports nationaux établis au titre de la Convention sont directement liés aux objectifs de développement durable (ODD) et contribuent par conséquent à la concrétisation des priorités fixées dans le cadre de la coopération internationale.

14. Il est de plus en plus largement reconnu que la NDT peut être une force accélératrice et un moteur d'intégration pour la réalisation des objectifs de développement durable, tout en jouant un rôle essentiel dans le stockage du carbone et dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Ce potentiel de la NDT a également été reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont contribué à mieux faire connaître la NDT et les mesures connexes, ont appuyé les travaux de l'Interface science-politique dans ce domaine, et ont assuré la diffusion régulière de nouvelles informations à ce sujet. Leurs activités de sensibilisation et de mobilisation ainsi que la diffusion d'informations scientifiques pouvant servir à la prise de décisions politiques sont essentielles afin de rallier le soutien politique, technique et financier nécessaire pour permettre aux pays de progresser vers la NDT.

**Principal résultat escompté en 2018-2021 :****1.1 Réduction de la superficie des zones touchées par la désertification et la dégradation des terres**

*Plus de 120 pays touchés se sont employés à planifier les actions prioritaires à mener à l'échelle nationale pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres, en définissant des cibles de NDT. Plusieurs projets de reverdissement des terres arides (Greening Drylands) ont été mis en œuvre et la sensibilisation à la NDT et aux mesures connexes s'est accrue.*

Indicateur 1.1 : Les pays parties touchés exécutent des activités destinées à atteindre les cibles qu'ils ont définies pour lutter contre la dégradation des terres et remettre celles-ci en état.

En 2018-2019, les activités entreprises pour parvenir à ce résultat visaient principalement à définir des cibles nationales volontaires de NDT et à préparer le lancement de projets connexes. Au 31 mai 2019, 122 pays s'étaient associés au Programme de définition de cibles de NDT, dirigé par le Mécanisme mondial, pour fixer leurs cibles de NDT et établir les données de référence qui leur permettraient de mesurer les progrès accomplis au regard de ces cibles. Les pays ont bénéficié d'un soutien pour la mise en place de groupes de travail nationaux sur la NDT, le recensement des tendances et des facteurs déterminants, la définition des données de références et des cibles nationales et la mobilisation des milieux politiques en faveur de la réalisation de ces objectifs. Le Programme a : a) dispensé des conseils techniques quant à l'application pratique et la mesure des indicateurs de la NDT ; b) fourni des ensembles de données par défaut sur la NDT afin d'appuyer la détermination des données de référence et la définition des cibles ; c) apporté un soutien financier pour l'organisation d'ateliers, de consultations et de voyages dans les pays ; d) offert les services d'un consultant national à la plupart des pays participants. Dans le cadre de ce programme, chaque pays a élaboré un rapport final contenant des analyses nationales ainsi que les données de référence et cibles établies, et une note de haut niveau confirmant l'engagement politique pris envers les cibles nationales de NDT.

Au 31 mai 2019, 84 pays avaient défini leurs cibles volontaires de NDT. Une compilation d'informations sur les cibles nationales adoptées par 64 pays et les profils en matière de NDT de 30 pays était accessible via le Pôle de connaissances de la Convention. Au total, 67 pays avaient présenté des idées de projets et programmes de transformation visant à atteindre la NDT<sup>1</sup>.

Une évaluation finale indépendante du Programme de définition de cibles de NDT a été menée à bien en avril 2019. Elle proposait un bilan du Programme fondé sur des critères comme la pertinence, l'efficacité et l'efficacé, et les progrès réalisés en matière d'incidence et de durabilité, ainsi que sur des critères transversaux, tels que la participation et la prise en compte des questions d'égalité des sexes. Le bilan était globalement positif. Le volume élevé de cofinancement mobilisé et les résultats découlant de l'établissement de données de référence nationales et de la définition de cibles nationales de NDT ont été salués en particulier. Les résultats obtenus en matière de gestion des connaissances et d'intégration d'une perspective de genre ont été jugés inférieurs aux prévisions mais, dans l'ensemble, l'évaluation a montré que le programme avait permis de poser des bases essentielles à l'obtention de résultats à long terme en matière de NDT.

La mise en œuvre de projets de reverdissement des terres arides visant à appuyer les activités menées pour parvenir à la NDT s'est poursuivie en Arménie, au Bélarus et en Équateur, et la planification des actions à mener a progressé au Bénin et en Éthiopie. La plupart des activités entreprises dans le cadre de ces projets ont trait à la restauration des terres ; au Bélarus, par exemple, 900 hectares de tourbières asséchées ont été remis en état.

<sup>1</sup> De plus amples informations sur l'élaboration de projets de transformation visant à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres sont données dans la partie consacrée au résultat 5.2.



Pour que les activités et les pratiques relatives à la NDT soient mieux connues, des informations et des publications ont été diffusées et mises en avant grâce à une actualisation régulière sur les médias sociaux et dans la bibliothèque de la Convention, ainsi que dans la base de données centrale du Pôle de connaissances.

Des questions relatives à la NDT ont été soulevées pendant le forum politique de haut niveau pour le développement durable qui s'est tenu en 2018 et au cours duquel il a été procédé à un examen approfondi des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable 15 (vie terrestre). Dans la déclaration ministérielle issue du forum, les pays participants se sont engagés à redoubler d'efforts sur tous les fronts afin de lutter contre la désertification, la dégradation des terres, l'érosion et la sécheresse, et ont demandé à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et aux observateurs de donner effet au Cadre stratégique (2018-2030) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, afin de parvenir à un monde sans dégradation des terres.

### **Principal résultat escompté en 2018-2021 :**

#### **1.2 Informations à jour sur l'état de désertification et de dégradation des terres**

*Le premier cycle de présentation de rapports nationaux concernant la réalisation des objectifs stratégiques de la Convention sur la lutte contre la désertification s'est achevé avec succès et le lien entre la présentation de rapports au titre de la Convention et le suivi des objectifs de développement durable a été renforcé.*

Indicateur 1.2 : Les pays parties touchés rendent compte de l'état de dégradation des terres et des activités entreprises à cet égard.

Un système d'information opérationnel a été mis au point, de même qu'une nouvelle version du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS). De nouveaux modèles ont été élaborés aux fins de l'établissement des rapports et le modèle de rapport sur la réalisation des objectifs stratégiques a été prérempli pour chaque pays avec les données par défaut issues des sources existantes. Un modèle particulier a été élaboré à l'intention des organisations de la société civile. Les Parties avaient accès via le portail PRAIS à des outils de traitement et de validation des données géospatiales ainsi qu'à des outils de visualisation de données, l'objectif étant d'appuyer l'analyse des données.

Un glossaire et des manuels détaillés sur les modèles ont été fournis aux pays afin de les aider dans l'élaboration de leurs rapports. Cinq ateliers de formation régionaux et une formation en ligne ont été organisés, et un service d'assistance en ligne était disponible pendant toute la durée du processus d'élaboration des rapports. Une équipe de consultants spécialisés dans les données ont aidé les pays à assurer la qualité de leurs données, en particulier pour ce qui est des statistiques et des trois indicateurs relatifs au sol. En outre, une équipe de consultants régionaux ont appuyé les pays s'agissant des aspects non techniques de l'élaboration des rapports. Les activités entreprises en vue et dans le cadre de l'établissement des rapports ont été financées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au titre du Programme mondial d'appui mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et exécuté par le Mécanisme mondial, en collaboration avec le secrétariat.

Les pays ayant soumis un rapport national étaient au nombre de 141 (soit environ 80 % des Parties à la Convention). Environ 92 % d'entre eux ont fourni des données quantitatives pour les trois principaux indicateurs biophysiques de l'objectif stratégique 1 (le couvert terrestre, la productivité des terres et le carbone organique du sol). Les données figurant dans les 127 rapports soumis dans le délai imparti ont été examinées à la dix-septième session du CRIC, tenue à Georgetown (Guyana) en janvier 2019, dans le cadre de laquelle des recommandations concernant les mesures à prendre ont été formulées, pour examen à la quatorzième session de la COP.

Afin de continuer à aider les pays à traiter, à interpréter et à valider les données géospatiales, le secrétariat a mis au point en collaboration avec le Groupe sur l'observation de la terre (GEO) une nouvelle initiative sur la NDT. Lancée en novembre 2018, celle-ci vise à réunir les fournisseurs de données d'observation de la Terre et les gouvernements pour qu'ils élaborent des normes de qualité, mettent au point des outils d'analyse et renforcent les capacités nécessaires en vue d'améliorer la surveillance de la dégradation des terres et l'établissement de rapports, au moyen de la télédétection et des données recueillies sur le terrain.

Le secrétariat de la Convention est l'entité responsable des activités liées à l'indicateur de dégradation des terres de l'ODD 15, et les informations communiquées au titre de la Convention contribuent à l'établissement de rapports aux niveaux régional et mondial concernant la cible 15.3 des ODD. Le secrétariat a participé activement à l'élaboration du guide des bonnes pratiques relatives à l'indicateur 15.3.1 des ODD et les rapports soumis en 2018-2019 au titre de la Convention fournissent une grande partie des données en rapport avec cet indicateur. Celles-ci seront présentées pour la première fois en 2019 dans la documentation officielle préparée en vue du forum politique de haut niveau pour le développement durable, tant dans les rapports d'activité que dans les documents statistiques.

**Principal résultat escompté en 2018-2021 :**

**1.3 Les pays parties touchés utilisent des informations à fondement scientifique utiles à l'élaboration de politiques qui découlent de la Convention pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir une gestion durable des terres et contribuer à la neutralité en termes de dégradation des terres.**

*L'Interface science-politique a bénéficié d'un soutien dans l'élaboration de deux rapports techniques soumis à un examen collégial et visant à guider la mise en œuvre de la NDT, l'un portant sur l'augmentation de la quantité de carbone organique du sol et l'autre sur la création d'un environnement favorable. Les rapports de l'Interface et d'autres informations à fondement scientifique utiles à l'élaboration de politiques sur la NDT ont été diffusés en ligne ainsi que par le secrétariat dans le cadre de ses activités de représentation.*

Indicateur 1.3: La coopération scientifique qui s'instaure en vertu de la Convention fournit des informations à fondement scientifique utiles à l'élaboration de politiques pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir une gestion durable des terres et contribuer à la neutralité en termes de dégradation des terres.

Le premier objectif du programme de travail de l'Interface science-politique pour 2018-2019 était de fournir des orientations précises pour parvenir à la NDT. Cet objectif se décomposait en deux sous-objectifs : 1) Donner des conseils sur la conception et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives relatives à la NDT présentant des avantages multiples pour l'environnement et le développement ainsi que des synergies avec les autres conventions de Rio, en particulier pour les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ; 2) Fournir des données probantes à fondement scientifique sur la façon dont la NDT pourrait contribuer à améliorer le bien-être et les moyens de subsistance ainsi que la situation environnementale des populations touchées par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Dans le cadre du premier sous-objectif, l'Interface a élaboré un rapport technique qui donne des lignes directrices visant à aider les pays : a) à trouver les technologies de gestion durable des terres et les méthodes permettant de préserver ou d'accroître les stocks de carbone organique du sol adaptées à leur contexte ; b) à estimer et à surveiller ces stocks aux fins de la planification de l'utilisation des sols et du suivi de la NDT. Dans le cadre du deuxième sous-objectif, l'Interface a établi un rapport technique fondé sur une étude menée à l'échelle mondiale pour aider les pays à créer un environnement propice à la planification et à la mise en œuvre de la NDT. Celui-ci s'articulait autour de quatre axes : des politiques et des réglementations adaptées et applicables à tous ; la participation des institutions ; l'accès au

financement ; une interface science-politique efficace.

Le Pôle de connaissances de la Convention avait également été créé afin de faciliter l'accès des centres de liaison nationaux et des autres parties prenantes intéressées aux produits ainsi qu'aux informations à fondement scientifique utiles à l'élaboration des politiques de l'Interface science-politique, notamment à une nouvelle rubrique consacrée à la gestion durable des terres. Le blog Science to Policy (De la science aux politiques) de la Convention a été lancé en avril 2018 afin de permettre aux scientifiques, aux experts, aux professionnels, aux responsables des politiques et aux journalistes de partager leurs éclairages, leurs compétences et leurs idées avec les autres parties prenantes à la Convention.

Le secrétariat a fourni des informations scientifiques sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, la NDT et la gestion durable des terres, en réponse aux nombreuses demandes qu'il a reçues de scientifiques et de journalistes, a contribué, sur demande, à des publications pertinentes, et a participé à plusieurs congrès scientifiques majeurs ainsi qu'à des discussions bilatérales avec divers pays, organisations et fondations.

## B. Objectif stratégique 2 : Améliorer les conditions de vie des populations touchées

15. Le potentiel des activités fondées sur la gestion des terres dans l'optique d'une amélioration de la sécurité et de la stabilité est de plus en plus reconnu, et la Convention est devenue un partenaire important pour de nombreuses organisations travaillant sur des questions connexes. L'initiative africaine Durabilité, stabilité et sécurité (initiative 3S) a fourni des orientations politiques et permis d'aider les pays participants à atteindre leurs objectifs à l'aide de mesures concrètes. Grâce à cette évolution, il est possible de tirer un meilleur parti de la mise en œuvre de la Convention aux fins de l'amélioration de la sécurité et de la stabilité.

16. Les femmes jouent souvent un rôle crucial pour préserver et améliorer la fertilité des sols et la productivité des terres. Les questions d'égalité des sexes ont été intégrées dans toutes les orientations que fournit la Convention en ce qui concerne les activités et les programmes relatifs à la NDT, à la sécheresse et aux tempêtes de sable et de poussière, afin que les femmes puissent contribuer activement à une évolution positive de la situation et bénéficier des mesures de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

### Principal résultat escompté en 2018-2021 :

#### 2.1 Les pays parties touchés tirent parti des activités fondées sur la gestion des terres pour créer des conditions de vie plus stables et plus sûres

*Le secrétariat a mis à disposition des données factuelles sur le potentiel des activités fondées sur la gestion des terres dans l'optique d'une amélioration de la sécurité et de la stabilité, en s'inspirant des bonnes pratiques et des enseignements à retenir. L'initiative 3S propose d'autres exemples ainsi que des orientations politiques, tandis que la conclusion de nouveaux partenariats permet d'appuyer les initiatives nationales.*

Indicateur 2.1: Le potentiel des activités fondées sur la gestion des terres dans l'optique d'une amélioration de la sécurité et de la stabilité est reconnu.

Afin de mettre à disposition des données factuelles sur le lien entre la dégradation des terres et la sécurité, le secrétariat a lancé, en 2018, un appel invitant les parties concernées à fournir des exemples de bonnes pratiques en la matière. Les contributions reçues ont servi de base à une étude réalisée à la demande du secrétariat sur le rôle que les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention peuvent jouer dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse en tant que facteur de migration. L'étude recense les lacunes qui subsistent au niveau de la recherche et des politiques et émet des recommandations sur la voie à suivre.

Avec l'appui du secrétariat, sept pays africains ont élaboré des descriptifs de projets pour démontrer que la remise en état des terres dégradées pouvait jouer un grand rôle dans la stabilisation des communautés et dans la diminution de la migration clandestine. Ces descriptifs de projets font partie de l'initiative 3S et, si chacun d'entre eux poursuit des objectifs nationaux spécifiques, ils comprennent tous des activités permettant de remettre en état des terres dégradées, d'améliorer la productivité et d'arrêter la dégradation des terres, de créer des emplois liés à la terre en vue de la régénération ou de la remise en état des sols, d'atténuer les facteurs de migration et de radicalisation des jeunes liés à la dégradation des terres, de renforcer les chaînes de valeur des produits locaux et de garantir l'accès et le statut d'occupation des terres à remettre en état ou à régénérer.

Le secrétariat a aidé l'initiative 3S à élaborer les documents stratégiques à l'appui de sa gouvernance, à mettre au point son site Web<sup>2</sup> et ses outils de communication et à mener des activités de plaidoyer de haut niveau efficaces, notamment sous la forme de déclarations prononcées par les différents chefs d'État et de gouvernement devant l'Assemblée générale des Nations Unies et de contributions au processus du Pacte mondial sur les migrations, ce qui a permis de reconnaître, dans le Pacte, la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse comme facteur de migration. Pour soutenir plus avant l'initiative 3S, le secrétariat collabore avec la Banque africaine de développement, le Fonds international de développement agricole et la Banque européenne d'investissement pour définir des actions conjointes visant à créer des emplois pour les jeunes ruraux au chômage, les personnes susceptibles d'émigrer et les migrants de retour.

Le secrétariat a continué de collaborer avec l'Organisation internationale pour les migrations pour améliorer la compréhension des difficultés et des possibilités en relation avec l'interdépendance de la mobilité humaine et de la dégradation des terres et donner l'élan politique nécessaire pour que ces questions figurent dans les programmes d'action mondiaux. S'agissant du lien entre la dégradation des terres et la sécurité, l'Organisation internationale du Travail, l'Union pour la Méditerranée (UPM) et le mécanisme de sécurité climatique du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, entre autres, sont des partenaires importants.

#### **Principal résultat escompté en 2018-2021 :**

#### **2.2 Les questions d'égalité des sexes sont davantage prises en considération dans les plans de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse**

*En collaboration avec les partenaires, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont fourni des orientations et proposé des formations aux Parties et à d'autres acteurs clefs en vue de l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les activités et programmes axés sur la NDT, la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière. Le secrétariat a adhéré au mécanisme du système des Nations Unies sur la question pour renforcer l'application, en son sein, du principe de responsabilité et pour assurer le suivi de l'application des mesures de promotion de l'égalité des sexes.*

Indicateur 2.2 : Les pays parties touchés mettent à profit les orientations et conseils techniques fournis en vertu de la Convention pour intégrer les questions d'égalité des sexes dans la mise en œuvre et la conception de projets de transformation axés sur la neutralité en termes de dégradation des terres en vertu de la Convention.

Conformément au Plan d'action pour l'égalité des sexes adopté à la treizième session de la COP, en collaboration avec ONU-Femmes, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le secrétariat et le Mécanisme mondial ont encouragé l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les activités et programmes axés sur la NDT, la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière.

<sup>2</sup> <https://3s-initiative.org/fr/home-fr/>.

Une liste de contrôle de la prise en compte des questions d'égalité des sexes a été élaborée, dans le cadre des orientations relatives à la conception de projets et programmes de transformation axés sur la NDT. Trois ateliers techniques sur la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans les programmes axés sur la NDT ont été organisés et ont permis de former plus de 100 responsables de centres de liaison nationaux et représentants d'organisations de la société civile et de groupes de femmes paysannes sur le sujet. Il est prévu d'organiser d'autres ateliers régionaux en Afrique et en Asie. S'appuyant sur les expériences et les enseignements tirés des ateliers, ONU-Femmes a élaboré, en partenariat avec l'UICN et la Convention, un manuel qui fournit aux Parties des conseils, étape par étape, sur l'intégration des questions d'égalité des sexes dans la conception des projets de transformation axés sur la NDT. En outre, une note d'orientation sur les questions d'égalité des sexes et la NDT a été rédigée et un service d'assistance a été mis en place pour encourager l'intégration de ces questions dans les propositions de projets axés sur la NDT.

Dans le cadre de l'Initiative contre la sécheresse, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont fourni des conseils techniques sur les questions d'égalité des sexes. Un document d'orientation recensant les pistes envisageables aux fins de l'intégration de ces questions dans les plans nationaux de lutte contre la sécheresse a été rédigé, et le service d'assistance susmentionné a été chargé d'appuyer également les plans nationaux de lutte contre la sécheresse élaborés dans le cadre de l'Initiative contre la sécheresse. Le PNUD aide actuellement trois pays à concevoir un plan national de lutte contre la sécheresse qui tienne compte des questions d'égalité des sexes.

En collaboration avec ONU-Femmes, le secrétariat a fait le premier pas vers l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les activités relatives aux tempêtes de sable et de poussière, en examinant le recueil sur les tempêtes de sable et de poussière, conçu en collaboration avec l'Interface science-politique et de nombreux partenaires, pour garantir que ces questions soient prises en compte dans l'ensemble du document.

Outre la promotion de l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les activités et programmes susmentionnés, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont organisé une série d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation sur le sujet et y ont apporté leur contribution. Ces activités comprenaient la participation à la conception d'un cours en ligne ouvert sur l'égalité des sexes et l'environnement, dirigée par le FEM, un cours de formation à l'intégration des questions d'égalité des sexes, organisé immédiatement après la tenue de la dix-septième session du CRIC en janvier 2019, des représentations de haut niveau en marge de certaines manifestations axées sur l'autonomisation des femmes, et la publication de divers articles d'opinion, communiqués de presse et autres articles connexes.

Pour renforcer l'application, en son sein, du principe de responsabilité vis-à-vis des questions d'égalité des sexes, le secrétariat a adhéré, en 2018, au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, premier dispositif unifié du système des Nations Unies pour l'application du principe de responsabilité qui vise à accélérer et à appuyer la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans toutes les fonctions des entités des Nations Unies. Le premier rapport au titre du Plan d'action a été soumis en janvier 2019 ; son examen fournira une évaluation de l'état d'avancement de l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les travaux menés au titre de la Convention et permettra de recenser les points à améliorer.

#### **Principal résultat escompté en 2018-2021 :**

##### **3.1 Les effets de la sécheresse sont mieux atténués et gérés, grâce à l'appui et aux informations obtenus en vertu de la Convention**

*Plus de 70 pays ont adhéré à l'Initiative contre la sécheresse relevant de la Convention en vue d'élaborer leur plan national de lutte contre la sécheresse. La boîte à outils, accessible en ligne, sur la lutte contre la sécheresse permet d'accéder facilement aux meilleures pratiques, aux méthodes, aux preuves et aux connaissances sur lesquelles les pays peuvent s'appuyer pour atténuer les effets de la sécheresse. L'Interface science-*

*politique a mis au point la notion de « gestion intelligente des terres arides » et conçu des orientations aux fins de son application.*

Indicateur 3.1 : Les pays parties touchés mettent à profit les orientations et les conseils techniques fournis en vertu de la Convention concernant la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière.

**Principal résultat escompté en 2018-2021 :**

**3.2 Les phénomènes de sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière font de plus en plus l'objet d'une alerte rapide, grâce à l'appui et aux informations obtenus en vertu de la Convention**

*Le secrétariat a conçu des orientations aux fins de la conduite d'évaluations de la vulnérabilité à la sécheresse à partir du terrain qui contribuent à la réalisation d'évaluations nationales plus larges des risques et de la vulnérabilité.*

*En ce qui concerne les tempêtes de sable et de poussière, une base topographique mondiale a été conçue pour mettre à disposition des données de référence initiales et une cartographie des régions d'origine, afin de faciliter la surveillance des tempêtes de sable et de poussière, la planification des activités connexes et les évaluations des risques. Des orientations sur l'évaluation et la gestion des risques liés aux tempêtes de sable et de poussière sont également en cours d'élaboration, tandis que d'autres informations pratiques obtenues dans le cadre de projets pilotes sont en train d'être consignées.*

*La collaboration et la coordination actives avec un groupe croissant de partenaires ont joué pour beaucoup dans la réussite des mesures de lutte contre la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière.*

Indicateur 3.2 : Des partenariats et une collaboration sont mis en place en vue d'une alerte rapide en cas de sécheresse et/ou de tempête de sable et de poussière.

Étant étroitement liés, les activités et les produits relatifs aux indicateurs 3.1 et 3.2 sont présentés ensemble ci-dessous, avec une section dédiée à la sécheresse et une autre dédiée aux tempêtes de sable et de poussière.

Sécheresse : Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont mis en œuvre l'Initiative contre la sécheresse en s'appuyant sur trois dimensions : a) appui à l'élaboration de plans nationaux de lutte contre la sécheresse ; b) appui aux efforts régionaux ; et c) mise au point d'une boîte à outils sur la lutte contre la sécheresse. En outre, les méthodes d'évaluation de la vulnérabilité à la sécheresse ont été examinées, de nouveaux partenariats et collaborations ont été mis en place, et des activités de renforcement des capacités ont été organisées.

Concernant l'Initiative contre la sécheresse, le secrétariat a rédigé des documents de fond à l'appui des plans nationaux de lutte contre la sécheresse, notamment un modèle de plan national, des directives techniques et un manuel sur l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les activités de prévention des situations de sécheresse. Le Mécanisme mondial a adressé aux pays deux appels à manifestation d'intérêt concernant la participation à l'Initiative ; le premier a donné lieu à 44 réponses et le second à 27. Des experts nationaux qualifiés ont été recrutés pour appuyer le processus national de conception des plans, et il a été proposé de soumettre les projets de plans à un examen par des professionnels.

Au 31 mai 2019, 30 pays avaient élaboré leur plan national de lutte contre la sécheresse et les 14 autres ayant répondu au premier appel se disaient prêts à finaliser le leur d'ici à la fin de l'année. Une collaboration a été engagée avec la plupart des 27 pays ayant répondu au deuxième appel.

Concernant la coopération régionale, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont commencé à concevoir, à tester et à mettre en œuvre des projets pilotes en Afrique australe, en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'en Asie centrale. Il est prévu d'organiser une formation régionale axée sur la prévention des situations de sécheresse et l'adaptation à ces situations à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale.

Conçue dans le cadre de l'Initiative contre la sécheresse, la boîte à outils, accessible en ligne, sur la lutte contre la sécheresse a été lancée en mai 2019, après avoir été validée lors d'un atelier technique. Elle a été élaborée en collaboration avec le Centre national d'atténuation de la sécheresse de l'Université du Nebraska, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Partenariat mondial pour l'eau et le Partenariat PNUE-DHI. Elle rassemble des mesures pratiques d'atténuation des risques et des propositions d'action et permet aux parties prenantes d'accéder facilement aux meilleures pratiques, aux méthodes, aux preuves et aux connaissances sur lesquelles les pays peuvent s'appuyer pour atténuer les effets de la sécheresse. Elle a été mise au point dans le cadre du Pôle de connaissances de la Convention.

Le secrétariat a commandé, en collaboration avec la FAO et l'OMM, une étude sur les méthodes d'évaluation de la vulnérabilité à la sécheresse. Cette étude recense trois approches qu'il est possible de combiner pour conduire des évaluations de la vulnérabilité à partir du terrain, ce qui peut contribuer à la réalisation d'évaluations nationales plus larges visant à cerner les effets à court et à long terme de la sécheresse sur les dépenses et l'économie des pays.

Toutes les activités de lutte contre la sécheresse menées au titre de la Convention le sont en coopération avec des partenaires. Outre les partenaires susmentionnés, le secrétariat et le Mécanisme mondial collaborent également avec le Centre de gestion de la sécheresse pour l'Europe du Sud-Est, l'Institut international de gestion des ressources en eau, ONU-Eau, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le PNUD, le Réseau international des jeunes pour l'eau et l'UPM, entre autres entités.

En 2018-2019, l'objectif 2 de l'Interface science-politique consiste à fournir des orientations pour soutenir l'adoption et la mise en place d'interventions fondées sur la gestion des terres qui soient utiles à la gestion des situations de sécheresse et à l'atténuation de leurs effets. Pour atteindre cet objectif, l'Interface science-politique a procédé à un examen scientifique approfondi, suivi d'une évaluation de 14 catégories de mesures de gestion durable des terres appliquées dans le cadre de quatre types d'utilisation des terres, qui s'appuyaient sur les initiatives existantes axées sur la NDT et menées dans le cadre de la Convention. Cette évaluation, présentée dans un rapport technique intitulé « Terres et sécheresse : renforcer le rôle des interventions fondées sur la gestion des terres dans l'atténuation des effets de la sécheresse et la gestion des risques connexes », offre une solide base scientifique pour saisir la façon dont la gestion des terres peut contribuer à l'atténuation des effets de la sécheresse et à la gestion des risques. Elle a aussi conduit à l'élaboration de la notion de « gestion intelligente des terres arides » et à la conception d'orientations pratiques, qui seront amenées à être utilisées à plus grande échelle. Un résumé des principales observations qui y sont formulées, ainsi que des conclusions et propositions connexes, a été soumis au CST pour examen.

Tempêtes de sable et de poussière : Le secrétariat a élaboré, en collaboration avec l'Interface science-politique, le PNUE et l'OMM, une base topographique mondiale des tempêtes de sable et de poussière, qui propose des données de référence initiales pour le monde entier et une cartographie des régions d'origine mettant en évidence les zones à risque. Cette base topographique est constituée à partir d'ensembles de données et d'informations du monde entier librement accessibles, et notamment d'images de télédétection, et met l'accent sur l'état de la surface du sol. Elle a été conçue pour contribuer à visualiser les foyers des tempêtes de sable et de poussière, y compris lorsqu'ils sont de petite taille et ponctuels, autant d'informations importantes aux fins de la planification des mesures d'atténuation, de la surveillance des foyers des tempêtes de sable et de poussière, de l'alerte rapide et de l'évaluation des risques, des effets et de la vulnérabilité. Dans le cadre de l'élaboration de la base topographique, des projets pilotes nationaux et régionaux ont été lancés pour tester et améliorer la résolution et la précision et pour fournir des données pour l'étalonnage et l'interpolation des paramètres nécessaires au traitement des données. Un prototype d'interface utilisateur Web est en cours de développement.

Afin de mettre à disposition des informations et de proposer des méthodes permettant de mesurer les effets des tempêtes de sable et de poussière et d'élaborer des plans pour atténuer ces effets, en collaboration avec le Bureau des affaires spatiales, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la FAO, l'Interface science-politique, l'OMM, ONU-Femmes, l'Organisation mondiale de la Santé, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le secrétariat rédige actuellement un document scientifique provisoirement intitulé « Recueil sur les tempêtes de sable et de poussière : informations et orientations concernant l'évaluation et la gestion des risques liés aux tempêtes de sable et de poussière ». Ce recueil comprendra des approches et des cadres méthodologiques pour la collecte de données agrégées par sexe, l'évaluation, le suivi, la prévision, l'alerte rapide, l'atténuation des effets, la préparation et la cartographie des foyers des tempêtes.

Des projets pilotes axés sur l'atténuation des effets des tempêtes de sable et de poussière ont été lancés pour appuyer l'élaboration de plans et de cadres nationaux et régionaux en Chine, au Kazakhstan, au Koweït, en Mongolie, au Nigéria, en Ouzbékistan et au Turkménistan. L'Iraq, la Mongolie et le Pakistan ont bénéficié d'une aide pour intégrer des mesures d'atténuation des effets des tempêtes de sable et de poussière dans leurs travaux de définition de cibles de NDT.

En collaboration avec l'Institut de météorologie et d'hydrologie des Caraïbes, le PNUE et l'OMM, le secrétariat a organisé, en janvier 2019, une formation sur les tempêtes de sable et de poussière, immédiatement après la tenue de la dix-septième session du CRIC. Sur la base du projet de recueil, le secrétariat conçoit actuellement, en collaboration avec le PNUE et l'OMM, de nouveaux modules de formation et des supports d'apprentissage en ligne consacrés à la gestion des risques liés aux tempêtes de sable et de poussière.

Concernant les partenariats et la coordination, le secrétariat a participé au Dialogue interactif de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les tempêtes de sable et de poussière, tenu en juillet 2018, afin d'examiner des recommandations concrètes et de trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les pays touchés, notamment des moyens de mieux coordonner les politiques à l'échelle mondiale. Le Dialogue a contribué à la création, en septembre 2018, de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, à laquelle participe également le secrétariat de la Convention. La Coalition a pour objectif d'arrêter une ligne de conduite générale face aux tempêtes de sable et de poussière, sur la base d'une stratégie et d'un plan d'action, qui pourrait déboucher sur la mise au point d'une approche commune à l'échelle du système face aux tempêtes de sable et de poussière.

Le secrétariat a également collaboré, d'une part, avec le Réseau de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse en Asie du Nord-Est en vue d'élaborer un plan d'action sous-régional pour la prévention et le suivi des tempêtes de poussière et de sable, et, d'autre part, avec le PNUE, l'OMM et d'autres institutions spécialisées, organismes et pays pour organiser des réunions, des sessions de formation et des ateliers sur les tempêtes de sable et de poussière.

### **C. Objectif stratégique 3 : Atténuer les effets de la sécheresse, s'y adapter et les gérer, afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables**

17. Plus de 70 pays conçoivent actuellement des plans nationaux complets de lutte contre la sécheresse qui prévoient l'adoption de mesures proactives de prévention des situations de sécheresse et d'atténuation des risques. L'Interface science-politique a orienté l'exécution de ces mesures en proposant un cadre conceptuel et scientifique en vue de leur intégration aux activités axées sur la NDT, contribuant ainsi à une mise en œuvre plus cohérente et plus efficace de la Convention.

18. Des informations importantes sur la sécheresse et sur les tempêtes de sable et de poussière ont été produites au cours de l'exercice biennal 2018-2019. La boîte à outils,



accessible en ligne, sur la lutte contre la sécheresse, les orientations relatives à la conduite des évaluations de la vulnérabilité à la sécheresse à partir du terrain, la base topographique mondiale des tempêtes de sable et de poussière, ainsi que le recueil sur les tempêtes de sable et de poussière visent à fournir aux pays un appui pratique et facile d'accès pour qu'ils puissent mener à bien leurs activités. Les activités de renforcement ciblé des capacités ont permis d'accroître encore l'utilité des informations disponibles.

19. Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont eu recours aux partenariats, à la coordination et à la collaboration, leur action allant de la diffusion de publications conjointes jusqu'à la participation aux activités de planification stratégique à l'échelle du système des Nations Unies, tous ces éléments étant autant de facteurs clefs de réussite concernant toutes les activités axées sur la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière.

#### **D. Objectif stratégique 4 : Dégager des avantages environnementaux généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention**

20. La contribution à la réalisation des objectifs des deux autres conventions de Rio figurait parmi les priorités fixées pour de nombreuses activités appuyées par le secrétariat et le Mécanisme mondial, lesquelles comprenaient notamment l'élaboration de projets et de programmes de transformation axés sur la NDT, l'établissement de rapports nationaux et l'élaboration d'orientations relatives à la prévention des situations de sécheresse et aux tempêtes de sable et de poussière. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, des progrès ont également été accomplis en vue de relier les travaux scientifiques menés au titre des trois conventions, notamment grâce à la participation de l'Interface science-politique à l'examen scientifique des rapports de la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ces rapports permettront d'orienter les travaux futurs sur la biodiversité et les changements climatiques, et les observations formulées par l'Interface science-politique dans le cadre de sa participation contribueront à garantir que les activités relevant des autres conventions tiennent compte des priorités de la Convention, et inversement.

##### **Principal résultat escompté en 2018-2021 :**

##### **4.1 Le processus de la Convention contribue aux synergies avec les autres conventions de Rio et les mécanismes de coopération connexes sur les changements climatiques et la diversité biologique, et en tire avantage**

*Par l'intermédiaire de l'Interface science-politique, les résultats des activités relevant de la Convention sont effectivement intégrés dans les travaux du GIEC et de l'IPBES.*

Indicateur 4.1 : Le GIEC et l'IPBES tiennent compte des contributions découlant du processus de la Convention.

Indicateur 4.2 : La mise au point d'indicateurs communs avec les autres conventions de Rio progresse.

Une grande partie des travaux visant à promouvoir la coopération et les synergies avec les conventions sur les changements climatiques et la biodiversité s'inscrit dans le cadre des résultats prévus au titre d'autres objectifs stratégiques. La présente section porte sur l'appui apporté par le secrétariat à l'Interface science-politique aux fins de sa contribution aux travaux du GIEC et de l'IPBES et de la coopération dans le cadre des activités de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique.

Les entités relevant de la Convention sur la lutte contre la désertification ont été reconnues comme d'importants utilisateurs éventuels du rapport d'évaluation de l'IPBES sur la dégradation et la restauration des terres et d'importants contributeurs à ce rapport. L'Interface science-politique et le secrétariat ont soumis plus de 500 observations dans le cadre de l'évaluation de l'IPBES pour veiller à ce que ladite évaluation soit pertinente pour le processus de la Convention et réponde aux besoins des Parties. Le secrétariat a

également noté la pertinence des principaux messages de politique générale formulés dans l'évaluation pour les activités axées sur la NDT actuellement mises en œuvre. Les recommandations issues de l'évaluation de l'IPBES sont soumises à l'examen des Parties dans la documentation officielle de la quatorzième session du CST.

En étroite collaboration avec le secrétariat, l'Interface science-politique a clarifié les avantages que pourrait offrir l'établissement de relations plus officielles avec l'IPBES, les coûts éventuels, ainsi que les conditions et les procédures applicables. Sur cette base, un Mémoire de coopération a été élaboré, avant d'être signé, en janvier 2019, par le secrétariat de l'IPBES et le secrétariat de la Convention.

L'Interface science-politique a contribué à l'examen scientifique du rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques et les terres, en soumettant 250 commentaires sur le premier avant-projet et 461 sur le deuxième. Elle a également mis au point un plan pour l'examen du sixième rapport d'évaluation du GIEC, en particulier de l'évaluation par le Groupe de travail II des incidences des changements climatiques, de l'adaptation à ces changements et de la vulnérabilité et de l'évaluation par le Groupe de travail III de l'atténuation des changements climatiques, lorsque celles-ci seront disponibles. Le secrétariat a contribué aux travaux des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en lien avec l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, en mettant particulièrement l'accent sur : les méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience ; l'amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau.

En avril 2019, le secrétariat et l'Interface science-politique ont organisé, au cours de l'exposition 2019 sur les plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques, une réunion visant à recenser les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des projets et des programmes visant à atteindre simultanément les objectifs d'adaptation aux changements climatiques et les cibles de NDT. Cette réunion a permis de constater que la lutte contre la dégradation des terres et les activités d'adaptation aux changements climatiques sont souvent menées séparément, ce qui s'explique par : a) le manque de sensibilisation à la compatibilité des approches relatives, d'une part, à l'adaptation et, d'autre part, à la NDT ; b) la crainte d'un « double comptage » ; c) le manque d'orientations officiellement approuvées ; d) le manque d'attention accordée à ces synergies dans les mécanismes existants d'élaboration des projets.

Deux initiatives ont été au cœur des efforts déployés par le secrétariat pour encourager l'élaboration d'indicateurs pertinents pour les trois conventions de Rio. Présentée au titre du résultat escompté 1.2, l'initiative du Groupe sur l'observation de la terre (GEO) sur la NDT couvre les initiatives connexes du GEO axées sur la biodiversité et les changements climatiques. Le secrétariat participe également au Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, lequel a ajouté lesdits indicateurs à la liste des indicateurs se rapportant aux objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

## **E. Objectif stratégique 5 : Mobiliser des ressources financières et non financières importantes et additionnelles à l'appui de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces aux niveaux mondial et national**

21. Dans le cadre du Mécanisme mondial, la mobilisation des ressources est envisagée sous différents angles complémentaires.

22. Les pays ont bénéficié d'un appui concret dans l'élaboration de projets susceptibles d'être financés fondés sur leurs cibles de NDT, notamment en vue d'éviter les obstacles qui surgissent habituellement à un stade précoce du processus d'élaboration.

23. Le FEM et d'autres institutions financières multilatérales se sont familiarisés avec les principaux aspects de la NDT en vue de faire progresser l'intégration de ce concept dans

les cadres de programmation de ces institutions et ainsi faciliter l'obtention de financements pour les projets axés sur la NDT.

24. Des projets pilotes visant à appliquer des pratiques susceptibles à la fois de restaurer les terres dégradées, d'accroître la productivité des petites exploitations agricoles et de créer de nouveaux emplois fondés sur la gestion des terres ont été exécutés dans le but de déterminer quelles approches permettent d'attirer des investisseurs et des donateurs et sont prêtes à être mises en œuvre.

25. Les informations et les données probantes recueillies dans le cadre de l'application des projets pilotes susmentionnés ont été utilisées afin de mener des activités de plaidoyer efficaces, notamment en ce qui concerne l'Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Ces activités ont touché un public extraordinairement large, englobant tant des décideurs de haut niveau que de membres du grand public.

26. Les retombées de ces activités visant à mobiliser les investissements nécessaires pour faire progresser la restauration des terres se feront certainement aussi sentir au-delà du processus de la Convention. Tandis que ces effets pourraient se refléter dans les prochains cycles de rapports nationaux, un signe de succès est déjà le fait que le Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres, créé grâce à la participation active du Mécanisme mondial et désormais pleinement opérationnel, a reçu plus de 100 millions de dollars des États-Unis d'engagements et a lancé son premier projet en janvier 2019.

#### **Principal résultat escompté en 2018-2021 :**

##### **5.1 Meilleur accès aux ressources au profit de la mise en œuvre**

*Le Mécanisme mondial a aidé 24 pays à transformer leurs cibles de NDT en projets susceptibles d'être financés et a fourni des orientations aux pays touchés et aux institutions financières en vue de faciliter l'accès aux principales sources de financement.*

*Le Mécanisme mondial a étudié la possibilité d'instaurer des chaînes de valeur durables pour les petits producteurs, des approches visant à créer des emplois verts fondés sur la gestion des terres et des partenariats novateurs en vue d'encourager les investissements au service de la restauration des terres. À cet égard, l'expérience acquise dans le cadre des activités liées à l'Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel menées au titre du Mécanisme mondial a permis de fournir des orientations utiles et a également servi de base à la mise en place d'activités de plaidoyer efficaces.*

Indicateur 5.1 : Événail des sources de financement destinées à la lutte contre la dégradation des terres.

Indicateur 5.2 : Les pays parties touchés sont mieux à même de concrétiser leurs idées de projet pour l'application de la Convention sous la forme de projets de qualité.

Le Mécanisme mondial aide les pays parties à transformer les travaux techniques et de planification relatifs aux cibles nationales volontaires de NDT en projets et programmes de transformation visant à atteindre la NDT. Cette assistance est essentiellement fournie dans les premières phases du processus d'élaboration des projets et a pour objet d'encourager l'utilisation de techniques et de pratiques adaptées aux conditions locales, la mise en place de mécanismes financiers novateurs (tels que le financement mixte) et l'application de mesures visant en outre à apporter des solutions aux problèmes liés à la biodiversité et/ou aux changements climatiques ainsi que l'élaboration de projets tenant compte des questions d'égalité des sexes. Au 31 mai 2019, le Mécanisme mondial appuyait la mise au point de 24 projets dans des pays ayant sollicité une assistance pour élaborer des projets et des programmes de transformation visant à atteindre la NDT. Cette assistance comprenait notamment la mise à disposition d'experts nationaux en vue d'aider les parties prenantes des pays à établir les propositions de projet, la fourniture de conseils techniques, tant sur la présentation que sur le contenu, et d'un appui pour rattacher les projets à d'autres activités pertinentes en cours, ainsi que l'organisation d'activités de formation.

Le Mécanisme mondial a poursuivi sa collaboration avec le FEM pour appuyer les activités relevant de la Convention, notamment par les moyens suivants : contribution à la rédaction de documents de réflexion sur les projets ou les programmes de transformation relatifs au financement du FEM ; contribution à l'établissement d'une liste de contrôle pour les projets et programmes de transformation visant à la NDT conçue pour aider les concepteurs de projets au niveau national et leurs partenaires techniques et financiers à obtenir des fonds de la part du FEM et d'autres institutions financières ; fourniture de conseils techniques dans le cadre du Programme du FEM relatif à l'évaluation des incidences de la gestion durable des forêts sur les paysages arides ; appui aux activités habilitantes du FEM relatives aux obligations découlant de la Convention. Il invite également d'autres entités multilatérales de financement et entités techniques à participer à des activités de renforcement des capacités, afin de diffuser des informations sur les aspects techniques de la NDT et de faciliter les échanges avec les centres de liaison nationaux de la Convention et d'autres parties prenantes clefs.

Dans le cadre de l'Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel, le Mécanisme mondial s'est efforcé de trouver et de déployer des solutions innovantes pour lutter contre la dégradation des terres et mobiliser les ressources correspondantes. Grâce au projet « Front Local Environnemental pour une Union VertE » (FLEUVE), il a aidé les communautés locales à renforcer leurs capacités afin de stimuler les investissements dans la remise en état des terres et la création d'emplois verts grâce à une chaîne de valeur axée sur la demande. Le projet visait notamment à introduire et à généraliser l'utilisation des techniques de production agricole et forestière durables, à faciliter la transformation sur le territoire national et dans le respect des normes biologiques des produits issus des terres arides (par exemple, moringa, baobab) aux fins de leur exportation à l'étranger, ainsi qu'à mettre en relation les petits producteurs agricoles et les acheteurs mondiaux. Le Mécanisme mondial a également encadré un programme de formation visant à faire en sorte que les grands éco-entrepreneurs jouent le rôle de chefs de file dans la création d'emplois verts fondés sur la gestion des terres grâce à l'instauration de chaînes de valeur durables. Ces différentes actions permettent de tirer des enseignements sur la manière de tirer parti des activités économiques fondées sur la gestion des terres pour améliorer les moyens de subsistance en milieu rural et offrir de nouveaux débouchés, en particulier pour les jeunes et les femmes vulnérables vivant dans les zones arides. Le Mécanisme mondial tient compte de ces enseignements dans l'élaboration de nouveaux projets susceptibles d'attirer de nouveaux investissements en utilisant les activités de restauration des terres pour mettre en évidence les immenses possibilités offertes par les ressources naturelles et humaines abondantes du Sahel.

Afin de sensibiliser et de mobiliser de nouveaux partenaires dans le cadre de l'Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel, le Mécanisme mondial a poursuivi sa campagne d'information intitulée « Growing a World Wonder » (cultiver une merveille du monde), qui a, pour l'instant, été portée à la connaissance de plusieurs millions de personnes par l'intermédiaire des médias, de la réalité virtuelle, de manifestations de haut niveau et de la participation de la société civile. La campagne a fait l'objet d'une couverture dans un certain nombre de médias, tels que le Guardian, le Daily Telegraph et la BBC, ce qui a permis d'obtenir des financements de la part d'acteurs privés et publics en faveur de l'Initiative susmentionnée. Un rapport complet sur l'état d'avancement de l'Initiative, ainsi que des productions documentaire et musicale notoires, sont en préparation.

Le Fonds pour la NDT, dont l'établissement a été appuyé par le Mécanisme mondial, est à présent un fonds d'investissement indépendant pleinement opérationnel, géré par la société privée de gestion de placements Mirova. Au 31 mai 2019, il avait annoncé plus de 100 millions de dollars des États-Unis d'engagements de la part d'un grand nombre d'investisseurs. Il a lancé son premier investissement dans un projet rémunérateur de gestion durable des terres et de restauration des terres en janvier 2019. En outre, le mécanisme d'assistance technique pour l'octroi de subventions du Fonds pour la NDT, qui a pour mission de fournir un appui technique dans le cadre de projets susceptibles de bénéficier d'un financement au titre du Fonds et prêts à faire l'objet d'un investissement dans les vingt-quatre mois, est désormais opérationnel et a lancé un appel à propositions après avoir obtenu 5 millions de dollars des États-Unis pour son fonctionnement.

## IV. Résultats obtenus par le programme du secrétariat

### A. Direction exécutive et administration

27. Le programme Direction exécutive et administration a aidé le Secrétaire exécutif à définir les orientations stratégiques du secrétariat et du Mécanisme mondial, à représenter l'organisation à l'extérieur, à coordonner la coopération avec d'autres organisations et à communiquer avec les parties prenantes dans le monde entier pour les encourager à soutenir les objectifs et la mise en œuvre de la Convention. Le groupe de la Direction exécutive et de l'administration a garanti l'efficacité et la cohérence globales des travaux du secrétariat en adoptant une méthode de planification et de suivi axée sur les résultats. Le secrétariat a continué de déterminer l'orientation et l'ordre de priorité de ses activités de sorte que ses ressources limitées soient utilisées au mieux pour assumer les mandats confiés par les Parties. Le groupe de la Direction exécutive et de l'administration a aussi prodigué des conseils sur des questions d'ordre juridique et institutionnel et sur des points de procédure, a examiné les pouvoirs des Parties, et a vérifié et approuvé les accréditations des organisations intergouvernementales, des organisations de la société civile et des instances du secteur privé auprès de la Convention.

28. Le Bureau de liaison de New York, qui fait partie du groupe de la Direction exécutive et de l'administration, a veillé à ce que les questions relatives à la Convention gagnent en visibilité politique auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Il a mené des activités de plaidoyer à l'occasion du Forum politique de haut niveau et d'autres processus importants chargés de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Bureau de liaison de New York s'est employé à sensibiliser des groupes spécifiques au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à fournir des renseignements et des conseils stratégiques sur des questions concernant la Convention aux États Membres de l'Organisation ainsi qu'à des groupes d'intérêt et à des groupes régionaux. Il a assuré le secrétariat du Groupe des amis pour les questions de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse. Il a également joué le rôle de coordonnateur dans le cadre des relations avec le FEM et a participé à plusieurs programmes de la Banque mondiale tels que la Conférence annuelle de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté et a continué de surveiller et d'apporter sa contribution à l'établissement de l'ordre du jour de mécanismes et de manifestations mondiaux de premier plan, tels que le Pacte mondial sur la migration.

29. Le Bureau de l'évaluation de la Convention, qui fait partie du groupe de la Direction exécutive et de l'administration, a commandé quatre évaluations au cours de l'exercice biennal et deux évaluations supplémentaires auront lieu avant la fin de 2019. Le Bureau de l'évaluation a également donné suite aux précédentes évaluations concernant la Convention.

## B. Relations extérieures, politiques et mobilisation

30. Le programme Relations extérieures, politiques et mobilisation (REPM) contribue à mettre les questions relatives aux terres et à la sécheresse à l'ordre du jour de programmes mondiaux et régionaux clefs et à renforcer la participation des parties prenantes et partenaires essentiels. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, le programme REPM a mis l'accent sur les quatre priorités suivantes :

- a) Pleine intégration des politiques soutenant une mise en œuvre accélérée de la Convention ;
- b) Reconnaissance accrue du rôle que joue une gestion plus efficace des terres et des ressources en eau dans le renforcement de la sécurité et l'amélioration des moyens de subsistance ;
- c) Création de valeur ajoutée résultant des partenariats et des synergies concourant à la mise en œuvre de la Convention ;
- d) Simplification et revitalisation de la communication entre les institutions créées en vertu de la Convention.

31. S'agissant de la pleine intégration, les efforts déployés par le programme REPM pour atteindre la NDT permettront de réaliser plus rapidement plusieurs objectifs de développement durable et favoriseront la prise en compte des questions liées à la dégradation des terres et à la sécheresse dans un certain nombre d'approches sectorielles complémentaires. Le programme REPM a géré la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes de la Convention, coordonné le soutien offert par le secrétariat de la Convention à l'initiative 3S et a mis en lumière le rôle crucial que jouent les terres productives dans les principaux processus et événements mondiaux relatifs aux migrations. Il a également appuyé la mise en œuvre de l'Initiative contre la sécheresse relevant de la Convention en mettant à profit ses compétences techniques et stratégiques aux fins de l'élaboration de plans nationaux de lutte contre la sécheresse ainsi qu'en coordonnant la création de la boîte à outils sur la lutte contre la sécheresse. Il a également mené à bien toutes les activités relatives aux tempêtes de sable et de poussière prévues par la Convention.

32. Pour faire en sorte que les partenariats et les synergies relatifs à la mise en œuvre de la Convention créent de la valeur ajoutée, les responsables du programme REPM ont activement collaboré avec les groupes de parties prenantes qui sont essentiels pour l'application effective de la Convention. Parmi ceux-ci, les organisations de la société civile sont notamment d'une importance particulière. Le programme REPM a aidé le groupe des organisations de la société civile à donner suite aux recommandations issues de l'évaluation indépendante de 2017, relatives i) à l'élaboration de directives opérationnelles et d'un plan stratégique concernant la participation des organisations de la société civile au processus de la Convention et le fonctionnement du jury de sélection et ii) à la mise en place d'un plan de communication avec le groupe. En outre, conformément aux recommandations issues de l'évaluation, le programme a continué à aider les organisations de la société civile accréditées à participer efficacement au processus de la Convention à l'échelle mondiale, régionale et nationale, ainsi qu'à faciliter l'accréditation de ces organisations. Au 31 mai 2019, près de 60 nouvelles organisations avaient soumis les documents nécessaires à leur accréditation comme observateurs auprès de la COP.

33. Après le lancement de la nouvelle identité visuelle, l'adoption de la stratégie révisée de la Convention à la treizième session de la COP et la nomination du nouveau Secrétaire exécutif, la mise en œuvre du plan de communication de la Convention a été examinée. L'orientation stratégique et le rôle de la communication dans les activités de sensibilisation ont été précisés. Des efforts ont été déployés pour accroître l'attention accordée à la Convention dans les médias du monde entier et renforcer la transformation numérique. Le programme REPM a collaboré avec l'Interface science-politique et les Parties pour produire des documents stratégiques d'intérêt, comme des brochures, des guides et autres outils, et a fait en sorte que le site Web de la Convention, les médias sociaux, le bulletin d'information du programme et le centre d'information de la bibliothèque soient alimentés

en contenus évolutifs et interactifs, ce qui a permis d'attirer environ 7 000 nouveaux abonnés au bulletin et plus de 5 000 sur Twitter. En 2018, la Journée mondiale de la lutte contre la désertification a rencontré un franc succès sur les réseaux sociaux et le hashtag correspondant a suscité plus de 4,7 millions de réactions. Le programme a mené des activités de communication avec les médias et des activités de formation à l'adresse des journalistes et a diffusé du contenu rédactionnel et des articles de réflexion dans des médias influents et stratégiques. Il a également soutenu la visibilité de la Convention dans une série d'activités de promotion stratégiques et de grandes manifestations qui attirent un maximum d'attention et d'audience.

### C. Science, technologie et application

34. Le programme Science, technologie et application (STA) vise à soutenir la coopération scientifique, à faciliter l'établissement de rapports nationaux et les processus d'examen, ainsi qu'à aider les pays visés par chacune des annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional de la Convention à appliquer cet instrument. Il assume en outre les fonctions de secrétariat pour ce qui concerne le renforcement des capacités et la gestion des connaissances.

35. Le soutien à la coopération scientifique relève essentiellement du CST et de son Interface science-politique. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, le programme STA a aidé l'Interface à affiner les orientations fournies en vue de la réalisation de la NDT ainsi que des interventions fondées sur la gestion des terres aux fins de la gestion des sécheresses et de l'atténuation de leurs effets. Il a également appuyé, en collaboration avec six autres mécanismes scientifiques, les activités de coordination de l'Interface et la définition de possibilités d'action basées sur les travaux de ces mécanismes. En plus de l'appui de fond fourni, le programme STA a facilité la communication entre les membres de l'Interface et organisé un atelier de coordination ainsi que trois réunions de l'Interface en bonne et due forme. La quatrième réunion de l'Interface devrait se tenir en août 2019. Le programme STA a géré l'intervention des consultants qui ont appuyé le travail de l'Interface et ont aidé à mettre au point l'enquête en ligne sur la NDT de l'Interface et à en analyser les résultats.

36. En plus d'aider l'Interface à mener son programme de travail à bien, le programme STA s'est également occupé des préparatifs de fond des réunions du Bureau du CST ainsi que de la quatorzième session du CST. Il a représenté le secrétariat à diverses réunions et autres activités scientifiques ainsi que dans le cadre de discussions bilatérales avec différents pays, organisations et fondations, et a fourni des contributions scientifiques en réponse aux demandes soumises par des chercheurs et des journalistes, ainsi que des publications pertinentes.

37. Le programme STA a aidé les Parties à établir leurs rapports nationaux pour la période 2018-2019 en proposant des données par défaut et un cadre d'indicateurs synchronisé avec celui mis en place pour les objectifs de développement durable et en aidant les Parties à faire usage de leurs données nationales, ce qui a permis au CRIC de dresser un bilan de l'application de la Convention. Il a élaboré des modèles de rapport, des manuels détaillés et un glossaire, géré la tenue à jour du portail PRAIS, organisé les contrôles de qualité des données et pris part à l'organisation d'ateliers régionaux de formation et de cours en ligne. De plus, il a préparé les réunions du Bureau du CRIC et a apporté son concours au Bureau dans l'organisation et la tenue des sessions du CRIC.

38. La Plateforme en ligne pour le renforcement des capacités de la Convention a continué d'attirer environ 2 800 visiteurs par mois. Le contenu de la Plateforme a été constamment actualisé et un effort particulier a été fait pour accroître la quantité de ressources disponibles en français et en espagnol. Elle a permis de dispenser divers cours de formation et d'apprentissage en ligne sur des thèmes clés visés par la Convention, tels que le Programme de définition de cibles de NDT, l'élaboration de projets de transformation, l'établissement de rapports nationaux et l'intégration des questions d'égalité des sexes. Diverses campagnes, concours et expositions organisés sous l'égide de la Plateforme ont permis d'atteindre de nouvelles personnes et, ainsi, de sensibiliser le grand public à la Convention.

39. Le premier salon de la formation au renforcement des capacités de la Convention s'est tenu avant la dix-septième session du CRIC. Les sessions de formation portaient sur les quatre thèmes suivants : les questions d'égalité des sexes dans le cadre de la NDT, la mise en œuvre de la NDT, la prévention des situations de sécheresse et la résilience face aux tempêtes de sable et de poussière. Sur la centaine de participants aux sessions de formation, la plupart étaient des responsables de centres nationaux de liaison de la Convention ou des correspondants pour la science et la technologie. De nombreux représentants d'organisations de la société civile ont également pris part à ces sessions. Dans le cadre des activités de renforcement des capacités, le programme STA a organisé des conférences et des réunions d'information sur la Convention et ses thèmes prioritaires dans les universités et les écoles.

40. Le Pôle de connaissances de la Convention a été conçu comme une plateforme unique pour répondre aux besoins en matière de partage d'informations de l'ensemble des parties prenantes. Il comporte les éléments suivants : l'ensemble des produits de l'Interface science-politique, la bibliothèque en ligne de la Convention, la Plateforme pour le renforcement des capacités, la base de données relatives aux meilleures pratiques de gestion durable des terres, la page Web des Perspectives territoriales mondiales, des informations sur la fixation des cibles de NDT et d'autres outils de programmations nationaux, des bases de données sur les systèmes de partage des connaissances communiquées par les Parties, le fichier d'experts de la Convention, le blog Science to Policy et la boîte à outils sur la lutte contre la sécheresse. Le Pôle de connaissances permet un maillage de liens entre ces différents produits. Depuis son lancement en 2016, le nombre de visiteurs uniques a augmenté et s'établit à environ 10 000 par mois.

41. Les unités de coordination régionale aident les pays visés par chacune des annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional de la Convention à appliquer cet instrument. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, elles ont veillé à ce qu'un flux de communication efficace soit établi entre les institutions de la Convention et les Parties, et vice versa, et ont contribué aux principales activités du secrétariat et du Mécanisme mondial.

42. Les unités de coordination régionale ont mené une partie de leurs activités à l'appui du Programme de définition des cibles de NDT, de l'Initiative contre la sécheresse et du processus d'établissement de rapports nationaux. Elles ont représenté la Convention dans le cadre de manifestations et d'activités organisées dans la région et ont tenu le secrétariat et le Mécanisme mondial informés des résultats et des plans connexes. Elles ont également informé les centres de liaison nationaux de tout ce qui concerne la Convention et des manifestations et faits nouveaux qui s'y rapportent, ont répondu aux questions des centres de liaison et les ont aidés à prendre des décisions éclairées sur des questions concernant la Convention. Les unités ont fourni un appui aux processus de consultation régionaux et ont assuré la liaison entre le secrétariat et les centres de liaison et autres parties prenantes nationales et régionales visés par chacune des annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional.

#### **D. Services administratifs**

43. Le programme Services administratifs veille à la fourniture efficace et efficiente de services au secrétariat et au Mécanisme mondial dans les domaines de la gestion financière, des ressources humaines, des voyages, des achats et des technologies de l'information, ainsi que de services de conférence, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et de la Convention.

44. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, le programme a continué d'assister le secrétariat et le Mécanisme mondial en traitant 925 voyages, 88 demandes d'achat, 2 300 paiements de fournisseurs et 110 recrutements de membres du personnel et de consultants, en organisant 116 ateliers dans 45 pays et, enfin, en déployant un nouveau système de courrier électronique pour 120 utilisateurs.

45. Le secrétariat a pris des mesures pour rationaliser le processus fonctionnel en demandant au Centre mondial de services des ressources humaines des Nations Unies



d'établir une classification de tous les postes avant le recrutement, ce qui permet d'obtenir une meilleure qualité de service, un délai de traitement rapide et un coût moindre. Le secrétariat continuera de procéder à de tels arrangements au sein du système des Nations Unies en vue de rationaliser le processus fonctionnel.

46. En ce qui concerne les services de conférence, le secrétariat a organisé la dix-septième session du CRIC à Georgetown (Guyana) en janvier 2019. Il avait préparé les invitations, facilité la participation et prévu les services de conférence correspondants et les plans relatifs aux installations, ce qui comprenait l'organisation de deux missions de planification préparatoire. Sept documents d'avant-session à traduire ont été traités en temps voulu, ce qui porte à 100 % le taux de respect des délais de soumission vis-à-vis de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Le service des conférences a apporté un appui sur les questions de procédures à l'occasion de la dix-septième session du CRIC en conduisant les débats, en rédigeant des notes à l'intention des Présidents du CRIC ainsi que des synthèses et le programme de travail pour le journal de la Conférence, et en établissant des rapports sur les débats de la session.

47. L'organisation de la quatorzième session de la COP, de la dix-huitième session du CRIC et de la quatorzième session du CST est en cours, et l'accord avec le pays hôte, à savoir le Gouvernement indien, a été conclu. Au total, 28 documents d'avant-session à traduire par l'ONUG et 4 documents d'information sont en cours de traitement par le secrétariat. Trois missions de planification en vue de la préparation de la quatorzième session de la COP ont été organisées par le secrétariat avec des représentants de l'ONUG et du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies.

48. Six réunions des Bureaux de la Conférence des Parties, du CRIC et du CST ont été organisées à Bonn et une réunion du Bureau de la Conférence des Parties a eu lieu sur invitation du Président de la treizième session de la COP à Guiyang (Chine) en février 2019. Quatre réunions du Conseil du Fonds pour l'adaptation ont été organisées et une cinquième le sera en octobre 2019.

## V. Réalisations du Mécanisme mondial

49. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, le Mécanisme mondial a procédé à une mobilisation efficace des ressources au titre de trois activités visant à :

a) Contribuer à la création, au niveau national, de conditions favorables qui facilitent la planification stratégique de la mise en œuvre de la Convention ;

b) Soutenir les pays parties dans leurs efforts pour accéder aux financements disponibles en les aidant à élaborer des propositions de projets et de programmes de transformation visant à atteindre la NDT et en mobilisant des fonds ;

c) Favoriser l'obtention de nouveaux financements en mettant au point de nouveaux mécanismes de financement innovants, en incitant les organismes de financement nouveaux et existants à allouer davantage de ressources et en appuyant la mise en œuvre de projets pilotes novateurs pour promouvoir l'adoption de bonnes pratiques et faciliter la reproduction et la transposition à plus grande échelle des actions pertinentes et des enseignements tirés.

50. Afin de créer des conditions favorables au niveau national, le Mécanisme mondial a mis en œuvre le Programme de définition de cibles de NDT et le Programme mondial d'appui à l'établissement de rapports nationaux et a appuyé l'élaboration de plans nationaux de lutte contre la sécheresse au titre de l'Initiative contre la sécheresse de la Convention. La réalisation de ces activités a nécessité la participation d'un nombre important de pays. En ce qui concerne le Programme de définition de cibles de NDT et l'élaboration de plans nationaux de lutte contre la sécheresse, le nombre total de pays participants a été largement supérieur à ce qui avait été prévu, puisque ce nombre est passé de 70 à 122 dans le cadre du Programme et que 71 pays, au lieu des 30 initialement prévus, travaillent à l'élaboration de leur plan national de lutte contre la sécheresse. Les trois activités susmentionnées, qui comprenaient toute une série de détails techniques, exigeaient

un grand effort et ont donc été accomplies en coordination avec le secrétariat et en coopération avec plusieurs partenaires.

51. En s'attachant à faciliter l'accès aux financements existants, le Mécanisme mondial a principalement aidé les Parties à transformer leurs cibles de NDT en projets et programmes de transformation. Cet appui a permis de remédier à certains problèmes courants dans l'élaboration de projets, tels que les difficultés liées à la conceptualisation des idées et au respect des exigences générales des principaux donateurs. Il a également favorisé la mise au point de projets présentant de nombreux avantages, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs des autres conventions de Rio et la prise en considération des questions d'égalité des sexes.

52. Outre l'appui fourni dans le cadre de l'élaboration des projets, le Mécanisme mondial s'est efforcé de faciliter l'accès aux financements existants en poursuivant sa collaboration avec les institutions financières multilatérales, en particulier avec le FEM. Le Mécanisme mondial a également encouragé et promu l'intégration de la notion de NDT dans les cadres et les directives guidant la programmation des ressources, organisé des stages de formation et facilité les échanges avec les centres de liaison nationaux relevant de la Convention et avec d'autres parties prenantes.

53. En vue d'attirer de nouveaux financements et d'encourager la mise en œuvre de projets pilotes novateurs, le Mécanisme mondial a examiné et expérimenté des investissements locaux fondés sur la gestion des terres visant à favoriser la création d'emplois et la génération de revenus. Une attention particulière a été accordée au développement de chaînes de valeur et de partenariats public-privé ciblant les petits producteurs dans le cadre de l'Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Les résultats de ces activités ont également permis d'appuyer les efforts déployés par le Mécanisme mondial en matière de sensibilisation et de promotion concernant l'Initiative précitée.

## **VI. Conclusions et recommandations**

**54. La Conférence des Parties souhaitera peut-être prendre connaissance des résultats obtenus par le secrétariat et le Mécanisme mondial durant l'exercice biennal 2018-2019 et utiliser cette information à l'appui des considérations relatives au plan de travail, au programme et au budget pour les années à venir.**

---